



YVES ROCHER
FONDATION
SOUS L'ÉGIDE DE L'INSTITUT DE FRANCE



Plantons !

**Une opération fondation Yves
Rocher / AFAHC**

**Un engagement commun :
Planter 1 million d'arbres**

Une opération unique

**1 million d'euros pour 1 million d'arbres champêtres en France
sur 3 saisons de plantation**

**200000 arbres réalisés en 2010-2011
800000 arbres financés sur 2011-2013**

Les 3 appels à projets 2011-2012 et 2012-2013

5 spots d'envergure nationale, 1 par « Région commerciale » du groupe en 2011
Soutenir la communication nationale de l'opération par des sites démonstratifs des fonctionnalités et formes des
« arbres et haies champêtres ».

54 sites d'appui à des animations locales : 2 par « sous-secteur » début 2012
2 animations d'une demi journée à destination des clientes « Yves Rocher »

**800000 arbres financés à 1 euro la tige qui seront plantés partout en FRANCE au
cours des deux saisons de plantation, 2011-2012 et 2012-2013**

5 spots

Objet :

Soutenir la communication nationale de l'opération par des sites démonstratifs des fonctionnalités et formes des « arbres et haies champêtres ».

Moyens :

1 spot par région Yves Rocher (voir carte page 6) créés en novembre 2011

Chacun des 5 sites retenus bénéficiera d'un financement de 4000 euros.

Cadres thématiques et techniques :

Ces sites devront être pérennes et leur entretien prévu par le territoire. Un support permanent pédagogique sera implanté. Leur accessibilité doit être permanente, facile ; les sites sont proches d'une zone de stationnement..

Les cinq thèmes souhaités par la fondation sont : Eau, Erosion, Biodiversité, Bois d'œuvre, Agroforesterie (en cours de discussion)

Les cinq sites doivent pouvoir accueillir jusqu'à 50 personnes et leurs véhicules ; le stationnement doit être prévu en conséquence, au moins pour quelques actions de communication nationale (Presse nationale en particulier)



54 sites d'appui à des animations locales 2 par « secteur commercial »

Objet :

Concrétiser l'opération « plantons pour la planète », fédérer le réseau Yves Rocher et ses clientes autour d'une action emblématique ayant de nombreux relais locaux

Moyens :

2 animations (2 sites) par sous-secteurs Yves Rocher (voir carte page 6), début 2012 (saison de plantation 2011-2012)

250 euros par demi-journée de 2h30

La/les plantations ou les territoires supports aux animations ont néanmoins été financées par la fondation Yves Rocher

Cadres thématiques et techniques :

- 2 animations d'une demi-journée par secteur commercial :

-une animation sur l'acte de plantation (comment, pourquoi, quoi) en février ou mars

- une animation de découverte ou de sensibilisation sur « la haie et l'arbre champêtre », entre février et mai.

- Les animations doivent être réelles ; toute simulation, remise de plantes en pot, plantations hors saison, ... sont exclues.

- Les thèmes ne sont pas limités ; quelques exemples non exhaustifs : analyse de paysage bocager, découverte des essences de la haie, découverte de la flore, des insectes, la haie et les abeilles, la lutte contre l'érosion, la taille de formation, la greffe, ...

- L'organisation peut être itinérante (max 3 km), sur un seul site, ...

- Les lieux supports à la découvertes peuvent n'être ouverts au public qu'à l'occasion de cette animation.

- Animations sur inscription obligatoire et limitée à 30 personnes maximum. Les magasins enregistrent les inscriptions.



800000 arbres financés à 0,85 euro la tige

Objet :

Concrétiser l'opération « plantons pour la planète » en finançant partout sur le territoire la plantation de haies et d'arbres champêtres en moyenne à 0,85 euros par tige au cours des deux saisons de plantation, 2011-2012 et 2012-2013,

Moyens :

Un mode de calcul simple : 1 euro versé par la fondation par arbre planté (0,15 euro pour les frais de gestion AFAHC et son expertise sur les dossiers, 0,85 euro par tige)

Cadres thématiques et techniques :

La plantation d'arbres champêtres en milieu agricole ou en lien de proximité étroit.

Des plantations multifonctionnelles répondant au moins à 2 critères sur les 5 suivants: préservation du sol, brise-vent, qualité de l'eau, paysage, biodiversité. Le bois énergie est un plus

Des plantations conseillées par un opérateur et mises en œuvre par le planteur qui n'ont pas vocation à être sanctuarisées mais à devenir des auxiliaires des cultures ou de l'élevage, tout en contribuant à l'équilibre économique de l'exploitation et à la réduction des coûts sociétaux.

Des plantations de qualité, bénéficiant d'un suivi pour garantir leur pérennité

Des plantations à partir d'essences locales

Des cofinancements possibles. Afin de favoriser de nouvelles plantations, l'AFAHC étudie actuellement des règles de financements inversement proportionnelles au taux de cofinancement déjà obtenus auprès des collectivités locales



Cartographie des 5 secteurs (spots) et 27 sous-secteurs YR (animations)

